

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt Mai, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. CLOCHARD, Maire.

Présents : Mmes AUZANNET, ALBÉRIC, BROUSSARD,
DRILLAUD GAUVIN, GÉRODOLLE
Mrs CLOCHARD, BILLEROT, BORDAGE,
PARTHENAY, SAINTON

Excusés : Mmes BERNARD C, BERNARD V, BRIAND,
FESTINO, Mrs AUGER, BRETEAU, CAILLET,
MEUNIER, SAUVAGE

Pouvoirs : Mme BERNARD C à Mr CLOCHARD
Mr AUGER à Mme DRILLAUD GAUVIN
Mme BERNARD V à Mme GÉRODOLLE
Mme BRIAND à Mr BORDAGE
Mr CAILLET à Mme BROUSSARD
Mme FESTINO à Mme AUZANNET
Mr MEUNIER à Mr BILLEROT
Mr SAUVAGE à Mme ALBÉRIC

Secrétaire de Séance : Mme BROUSSARD

Date de convocation et d'affichage : 06/05/2016

1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 AVRIL 2016

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 06 avril 2016 .

Mme DRILLAUD GAUVIN revient sur l'alinéa situé sous le tableau des subventions. Il lui semblait que l'attribution des subventions dépendait de la production des bilans. Or, il semblerait que cette démarche n'a pas été faite pour le FC Ste Eanne mais qu'une subvention lui a été cependant attribuée.

Le compte-rendu est ensuite adopté.

2- DÉFENSE INCENDIE MOULIN NEUF : SUIVI DOSSIER SI AVANCÉE

Aucune avancée depuis la dernière réunion

3 - VOTE DES SUBVENTIONS 2016 (COMPLÉMENT)

Le Maire apporte quelques précisions quant au coût horaire du personnel communal pour la fête des 36 heures (2795,01 €) comme cela avait été demandé lors de la dernière réunion.

Il présente ensuite les diverses autres demandes de subventions (avec présentation des bilans), à savoir l'EFM, l'Association « les amis du musée de la TSF ».

Une discussion s'engage pour la demande d'aide de l'UNSS du Lycée Haut Val de Sèvre. 4 élèves (de NANTEUIL) se sont qualifiés pour les championnats de France de Course d'Orientation et de VTT.

Un premier vote a lieu pour l'attribution ou non d'une aide : 2 voix contre.

Un second vote a lieu à propos du montant : 150 € (2 voix), 120 € (2 voix), 100 € (6 voix) et 80 € (6 voix). Le choix du Conseil Municipal s'arrête à 80 €.

Une autre discussion est lancée au sujet d'une rencontre entre le Maire et Mr BORDAGE, 3^{ème} adjoint, avec le Président du Football Club de Ste Eanne au cours de laquelle le bilan financier a été demandé. Le club menace de ne plus utiliser le terrain l'année à venir et ne souhaite pas fournir ce document vu le montant de la subvention attribuée. Une nouvelle demande sera faite par Mr BORDAGE. Mr BILLEROT fait cependant remarquer la disproportion entre le nombre de joueurs et le montant de la subvention par rapport à d'autres associations.

Pour le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes, l'aide déjà refusée l'année passée, n'est pas non plus reconduite pour 2016

Délibération adressée en préfecture

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions communales ont été fixées lors de la réunion du 06 avril 2016. Il fait part de plusieurs courriers émanant d'associations sollicitant une aide financière.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 100 € à l'EMF (Espoirs Maixentais Football)
- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 80 € à l'association « Les Amis du musée TSF »
- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 80 € à l'association sportive UNSS du lycée du Haut Val de Sèvre pour une participation aux Championnats de France VTT et Course Orientation dans la catégorie Lycée.
- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention supplémentaire de 300 € à l'Association Festival sur Mesure pour l'organisation de son festival de musique Rock
- **CHARGE** le maire de verser les sommes correspondantes dès que possible.

4 - PROLONGATION EXCEPTIONNELLE EMPLOI AVENIR

Délibération adressée en préfecture

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le recrutement, dans le cadre du dispositif des Emplois Avenir, de Mr Brandon GOBERT, aux services techniques communaux depuis le 02 Septembre 2013 pour une durée initiale de 3 ans.

Celui-ci participant à une formation CCP ouvrier du paysage depuis le 16 décembre 2015 et jusqu'au 28 octobre 2016, une autorisation de prolongation du contrat Emploi Avenir a été accordée afin qu'il puisse achever sa formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la prolongation du contrat Emploi Avenir de Mr GOBERT jusqu'au 28 Octobre 2016
- **CHARGE** le maire de signer les avenants et les conventions nécessaires à la mise en place de cette prolongation

5 - AVIS ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN FOMPERRON

Le Maire rappelle l'historique du dossier (relance d'une nouvelle enquête après annulation de la 1^{ère}).

Délibération adressée en préfecture

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ouverture d'une enquête publique sur une demande d'autorisation présentée par la Société d'Exploitation de Parc Eolien Le Champvoisin , relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant quatre éoliennes et un poste de livraison situé sur la commune de FOMPERRON qui doit avoir lieu du 08 Février au 11 mars 2016.

La commune de NANTEUIL, dont une partie du territoire se situe à une distance inférieure au rayon d'affichage de 6 kms fixé par la nomenclature des installations classées, est appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

Cette installation inscrite dans le schéma de développement éolien située au nord de la limite communale a peu d'impact visuel sur la population nanteuillaise.

L'insertion paysagère a été prise en compte dans une vaste échelle mais est plus délicate pour le proche secteur rural.

Selon l'éloignement de la population des hameaux concernés, la notion de bruit relative à la rotation des pales devrait être à peine perceptible.

Des espèces de la faune présentes telles que les chauves-souris et les pipistrelles de Kulh auront à subir quelques nuisances, mais il s'agit d'un parc de petite taille composé de 4 éoliennes.

Les zones humides de ce secteur sont préservées.

Le besoin de développement des énergies alternatives est préconisé par l'Europe et l'État pour compenser la dépendance du nucléaire.

La distance d'implantation de l'éolienne F3 (moins de 150 mètres) porte atteinte à la sécurité des usagers de la RD 121. Cependant, s'agissant d'une départementale de 3^{ème} catégorie dont le trafic est inférieur à 500 véhicules par jour, la distance est conforme au règlement de la voirie départementale.

Le Conseil Municipal de NANTEUIL donne un avis favorable à la réalisation du parc éolien de Champvoisin.

Le Maire informe qu'il a eu contact de la société Abowind qui souhaite implanter un parc éolien au nord de la commune, aux environs de la Petite Morinière.

6 - TARIFS 14 JUILLET 2016

Le Maire demande le maintien des tarifs actuels puisqu'ils ont été déjà réévalués en 2015 et met en avant sa qualité de repas populaire.

Délibération adressée en préfecture

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour le bon déroulement de la fête du 14 juillet, il est nécessaire de déterminer les tarifs des repas et des autres prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient les tarifs suivants, pour l'année 2016

❖ Enfant de 0 à 5 ans	Repas gratuit
❖ Enfant de 6 à 13 ans	4,00 € le repas
❖ Adultes nanteuillais (14 ans et plus)	8,00 € le repas
❖ Adultes extérieurs	10,00 € le repas
❖ Boissons	1,50 €

Mr BORDAGE prend ensuite la parole pour l'organisation de cette manifestation : location de la sonorisation, repas, commande du feu d'artifice pour le même montant que l'année passée (2845 € TTC). Mr BILLEROT intervient en précisant que ce montant pourrait être revu à la baisse étant donné qu'il faut diminuer les dépenses. Le montant est maintenu.

7 - SUPPRESSION DE POSTES (SUITE A TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES)

A des fins de régularisation administrative.

Délibération adressée en préfecture

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le personnel communal périscolaire (transport scolaire et garderie) a été transféré à la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre depuis le 01 janvier 2016 et que toutes les démarches administratives ont été effectuées sauf la suppression des postes correspondants.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré

- ❖ **DECIDE** de supprimer les postes d'ATSEM 1^{ère} classe, adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe et adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe
- ❖ **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs tel que décrit ci-après :

ADMINISTRATIF

- 1 attaché territorial, catégorie A, titulaire, temps complet (39 h) si promotion interne acceptée
- 1 secrétaire de mairie, catégorie A, titulaire, temps complet (39 h)
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe, catégorie C, stagiaire, temps non complet (27 h)
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, (18 h) **en disponibilité**

TECHNIQUE

1 technicien territorial, catégorie B, titulaire, temps complet (35 h) si promotion interne acceptée

1 agent de maîtrise, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)

1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)

3 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)

1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)

1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps non complet (11.22/35^{ème})

1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps non complet (20/35^{ème})

1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe, contrat emploi avenir, temps complet

8 - JURES D'ASSISES : Tirage au sort

Tirage effectué par Mme DRILLAUD GAUVIN (la plus jeune)

Sont proposés :

- Mme LIZOT Sandra, La Guérandière
- Mme BOURGOIN Delphine, 22 Rue de Château Gaillard
- Mr MOTTL Alfred, 3 Cité du Grand Champ
- Mr ROBIN Bastien, 36 Rue du Dolmen

Cette liste préparatoire est adressée à la mairie de St Maixent L'Ecole pour l'établissement de la liste cantonale.

9 - CONVENTION DE FINANCEMENT EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE : EQUIPEMENT EXCEPTIONNEL

Préalablement, le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique du dossier.

Délibération adressée en préfecture

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un permis de construire a été déposé par Mr JOLIT David pour la construction d'un hangar pour un atelier mécanique, rue de Charnay.

Dans le cadre de l'extension du réseau de distribution publique d'énergie électrique pour ce nouvel ensemble foncier bâtiment, nécessitant la réalisation d'un Equipement Public Exceptionnel, l'article L 332.8 du code de l'urbanisme prévoit une participation spécifique aux bénéficiaires de l'autorisation de construire.

Le Maire informe du devis précisant le montant restant à la charge du bénéficiaire ainsi que de la convention de financement correspondant à cette extension du réseau public d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

❖ **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement correspondante

10 - AVIS PLAN PREVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRI)

Le Maire informe le Conseil Municipal du dossier de consultation adressé aux Personnes Publiques et Organismes Associés et rappelle que ce PPRi peut impacter sur le PLU donc sur le PLUi à venir. Il présente le zonage sur Nanteuil.

Délibération adressée en préfecture

Le Maire informe le Conseil Municipal que la phase d'élaboration et de concertation du projet de PPRi (Plan de Prévention des Risques inondation de la Vallée de la Sèvre Niortaise) est achevée.

Il convient désormais, en application de l'article R.562-7 du code de l'environnement, de soumettre ce projet de plan à l'avis des Personnes Publiques et Organismes Associés avant sa mise à l'enquête publique envisagée après l'été 2016. Il en donne ensuite lecture.

L'aléa inondation est déjà largement pris en compte dans le PLU validé en avril 2012. Par ailleurs, la population principalement concernée sur le hameau de Pallu (zones NHi et N) connaît et gère les difficultés d'un site sensible. Pour les autres lieux-dits de Champmarchand, des Aubiers, des Groisardières et de La Poupinière, cette population est sensibilisée aux contraintes événementielles.

La carte présentée du zonage réglementaire est conforme dans son étendue de crue de référence.

Le règlement contraint prévaut la sécurité des biens et des personnes.

Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre sont connues par les habitants des secteurs concernés.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable mais rappelle l'importance de conserver la capacité d'écoulement de la Sèvre Niortaise.

11 - REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Le Maire présente au Conseil Municipal une étude permettant de connaître le prix de revient de l'exploitation de la machine à pain installée sur le parking l'école par un boulanger. Le Maire et Mr BILLEROT insistent sur le fait qu'il faut considérer ce commerce comme un service à la population. Un vote s'ensuit : 4 voix pour la mise en place d'une redevance le reste non.

Il est décidé de poser un compteur électrique secondaire pendant un mois afin d'en connaître la consommation (prix) . La décision est ajournée.

12 - COMPTE-RENDU DE GESTION

➤ Travaux des employés :

- Installation de la réserve incendie, pose de clôture, aménagement Rue de Charnay.
- Tonte, binage
- Construction d'un mur à la Ripaille
- Balayage de la cour de l'école
- Désherbage manuel et chimique
- Entretien des terrains de boules
- Engazonnement à l'école, semis jachère
- Entretien des terrains de tennis (location machine)

- Installation des bancs au bâtiment scolaire
- Pose d'une clôture à l'école
- Peinture des grilles de protection des radiateurs à la MTL

Mme AUZANNET demande si l'ancien carré de jardinage utilisé lors des APS peut être désherbé.

13 - QUESTIONS DIVERSES

➤ Pour décision :

Le PATA (Point A Temps Automatique) : Le devis de l'entreprise RACAUD se monte à 6 420,00€ TTC. Le devis de l'entreprise BOISLIVEAU est de 7 380,00€ TTC. Le devis de l'entreprise BORDAGE plus performante est retenu. *Mr BILLEROT prend la parole pour expliquer les différences techniques et humaines entre les 3 entreprises. Il souhaite le maintien de l'entreprise BORDAGE ce qui est accepté. Mr BORDAGE souhaite prendre des informations pour l'année prochaine.*

Le terrain SICOT cadastré ZK 437 route de La Mothe d'une superficie de 3a 80 ca : Les actes notariés ont été signés le 13 avril 2016. La commune est devenue propriétaire de la parcelle pour la tranquillité des riverains. Prévoir un aménagement : *en commission*

Terrain de déblais de Fayes : Un courrier et un dossier d'étude du cabinet d'urbanisme ENCEM ont été adressés à la Préfecture le 26 février 2016 concernant le réaménagement du site. La préfecture a déterminé une remise en état paysager dans le délai d'un an. Une entreprise de travaux publics est à solliciter pour l'établissement d'un devis : *copie du rapport du cabinet ENCEM sera jointe au compte-rendu. Mr BILLEROT souhaite qu'il n'y ait aucune intervention humaine (laisser la nature reprendre ses droits) et insiste sur le fait qu'il faut arrêter de dépenser de l'argent dans ce terrain. Le Maire lui répond que des comptes seront à rendre si les travaux de réaménagement ne sont pas faits. Un chiffrage pour la mise aux normes va être demandé.*

Information de « La Poste » pour numérotation des hameaux de la commune : Un nom de rue ne sera pas attribué en raison de l'impact numéraire de changement de carte grise pour les véhicules. Une délibération sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal

L'état des crédits « dépenses en investissement »

Achat d'un échafaudage 1 779,00€, 7 vitrines 1 587,60€

Achat en cours : un défibrillateur, 3 ordinateurs portables à l'école, matériel d'équipement pour la salle de gymnastique

Un nouveau devis actualisé pour la mise en sécurité de l'éclairage de la Croisanière : 2052,00€

Prévoir la réfection des toilettes enfants au groupe scolaire

Un reste de dépenses imprévues : 19 057,39€ : *l'utilisation de ces crédits sera étudiée lors de la prochaine réunion.*

➤ Pour information :

La fête des 36 Heures : Le coût du personnel communal pour la collectivité est de 2 795,01€

La sécurité des rues d'accès : *recherche de volontaires pour les postes relatifs à la sécurité.*

Contes en chemins : Le choix de la seconde prestation a été retenu par Madame Céline d'ARAUJO dans l'église. Monsieur Alain BORDAGE volontaire à la billetterie

La cérémonie du 8 Mai : Les associations d'Anciens Combattants étaient présentes en nombre

Mémoire de la résistance « Sur les pas d'Edmond Proust » le dimanche 12 juin 2016

Selon le souhait de Madame la Députée, une ballade pédestre est pérennisée annuellement sur les 3 communes suivantes : accueil café, départ 10h00 Ste Eanne - pause déjeuner pique nique à La Bidolière de St Martin de St Maixent de 12h00 à 13h30 - pause rafraîchissante au parc Gaston Fournier à Pallu de Nanteuil à 14h15 et retour Ste Eanne avec verre de l'amitié à 16h00 Achat des denrées à prendre sur le chapitre « Fêtes et cérémonie ». Transport du matériel

Concert « Festival Sur Mesure » : Absence de subvention au titre du CRDD dont l'enveloppe court de 2017 à 2019 : *le Maire demande le vote d'une subvention supplémentaire - 12 voix pour 300 € de plus (cf point 3).* Réunion d'organisation prévue le jeudi 02 juin à la Mairie. *Mr BORDAGE informe que l'association est à la recherche de bénévoles.*

Présence du marquage au sol après la course de la « Vallée des Sources » : Les organisateurs ont été avisés de respecter l'arrêté préfectoral qui stipulait que « *Ces marques doivent avoir disparu soit naturellement, soit par les soins des utilisateurs, au plus tard vingt-quatre heures après le passage de la course* ».

Septième Grand Prix de la Municipalité le 10 juillet 2016 : Partenariat de la commune, prestations buffet et vin d'honneur pris sur la ligne de trésorerie « Fêtes et cérémonie »

Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de la Sèvre Niortaise amont (plan communal de sauvegarde) : Un courrier a été adressé à l'IUT de Niort pour demander la participation de la filière de formation étudiante « Protection Civile et Sécurité des Populations (PCPS) : *attente de la réponse mais la prestation devrait être moins chère que celle proposée par le SDIS* .

RD737 : Réponse du Conseil Départemental concernant l'installation d'un feu comportemental : *lecture du courrier qui sera joint également au compte rendu.*

Le chemin rural n° 95^E : Un courrier a été adressé à Monsieur Régis DUPUIS pour lui confirmer le refus d'aliénation : *pas de retour.*

Equipement dans les vestiaires du bâtiment scolaire : Les bancs commandés ont été retournés au fournisseur pour vice de solidité. Une nouvelle et récente livraison a donné satisfaction et la pose est effectuée. *Mme AUZANNET revient sur le problème des patères qui n'est pas solutionné.*

Construction au groupe scolaire : Les PV de réception définitive et fin de travaux ont été signés le 4 mai 2016. L'année du parfaite achèvement court à compter de cette date pour le gros œuvre. Proposition d'inauguration le samedi 24 septembre 2016 le jour des journées du patrimoine. A rediscuter lors d'une prochaine réunion

Le haut débit ADSL (réunion du 29 avril 2016) : Un planning des travaux a été contractualisé du 17 au 27 mai 2016 avec implantation des armoires. Un tirage de la fibre est prévu à compter du 13 juin 2016. La migration d'une durée de 72 heures est envisagée semaine 7 de 2017

Le lotissement des Alisiers : La finition : Voirie Réseaux Divers. Contacter la STPM. *Le Maire rappelle les 92000 € prévus au budget. Il rappelle que 2 parcelles sont toujours en vente et que deux propriétés construites ne sont toujours pas délimitées (mur de clôture) alors que cela leur a été expressément demandé. Une mise en demeure pourra être envoyée.*

Mr BILLEROT regrette que Mr FAUCHER, dont la propriété avoisine le lotissement, profite de la viabilisation du lotissement sans avoir à financer quoique ce soit (assainissement de parcelles qu'il a vendues).

Défense incendie à la Noue : Un permis de construire a été déposé. La réserve incendie n° 40 d'une contenance de 120m³ située à 412m est suffisante (information du SDIS en date du 18 mai 2016)

Demande d'un riverain rue de la Moussaille : Concerne un écoulement d'eau pluviale sur la propriété : *aménagement possible à voir*

Décharge privée entre le chemin du Chaillot et la RD611 : Contact avec la DDT : *en attente de réponse*

Courrier de la présidente de l'association LNA : Souhaite l'aménagement du local mis à disposition. Courrier réponse du maire : *voir avec les services techniques pour la réalisation des travaux.*

La sécurité dans les édifices du culte : Une circulaire de la Préfecture a été reçue en mairie. L'église est soumise à la réglementation des établissements recevant du public et à l'accessibilité des handicapés : *installations contrôlables tous les 5 ans catégorie 5*

Gens du voyage : Un arrêté réglementant le stationnement sur le territoire communal été pris pour enclencher toute mise en demeure après 24 heures et d'évacuation après 96 heures selon une procédure préfectorale

Préservation de l'environnement : Courrier au Département pour demande de visuels « Acceptons les herbes folles, moins de pesticide »

Dispositif « Villes et villages fleuris » : Label d'amélioration du cadre de vie : participation de la commune sur dossier d'inscription avant le 20 juin 2016 : *Le Maire spécifie que Mme BERNARD, adjointe, a eu le document. Le Conseil Municipal décide de ne pas participer.*

Dates à retenir

Les présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017

Les législatives : 11 et 18 juin 2017

Les sénatoriales : 24 septembre 2017 (grands électeurs)

ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) : Un questionnaire de la Préfecture a été complété pour actualiser l'action de soutien à la population en difficulté

19ème édition de l'Opération « Nettoyons la nature » du 23 au 25 septembre 2016 : Organisée par les Ets Leclerc, les inscriptions sont prises avant le 30 juin 2016 pour obtenir des kits de nettoyages complets

Le Dolmen : information sur le site internet

Dépôt illicite de courrier non ouverts à la « Grande Piochère » proximité ancienne carrière : La Poste a été informée

Vente de la propriété TIARCELLIN route de La Mothe : Information par la famille

Inauguration le 27 mai à Ste Eanne : Le baptême de l'école publique et de l'espace mairie/salle des fêtes. Empêchement du maire : *il demande qui peut le remplacer.*

Demande de médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale : La promotion de janvier échelon Argent concerne Monsieur Eric GUERIN

Initiative privée pour projet de création d'une micro-crèche au 7 rue du Chêne (garde collective) : Un questionnaire a été diffusé pour une étude des besoins et de faisabilité. La PMI (Protection Maternelle Infantile), La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et la MSA (Mutualité Sociale Agricole) sont partenaires de l'opération et la Collectivité facilitateur pour une réunion en mairie le mercredi 8 juin 2016 à 15h00 : *Mr BILLEROT regrette fortement que les adjoints n'aient pas été avisés plus tôt de cette démarche. Le Maire lui rétorque que cela n'est qu'un sondage. Il affirme ne pouvoir donner plus de détails sur ce projet (lieu, ...).*

Après une discussion houleuse, le Maire décide de mettre un terme à la réunion et estime que le Conseil Municipal a été suffisamment informé.

Mme AUZANNET demande la parole et souhaite revenir sur la fermeture possible de la mairie lors des ponts. Le Maire lui répond qu'il est seul responsable du service administratif et que les demandes ne sont à faire qu'auprès de lui. Une permanence est assurée au service technique comme au service administratif. Un personnel minimum est requis pour assurer les prestations nécessaires à la population.

La séance est levée.

Rappel des projets à venir

Pour mémoire, travaux à réaliser en régle

Etude de la liste

Avenue de la Renaissance : matérialisation de places de stationnement

Eglise : décrépiage partie haute des murs du vaisseau pour mise en valeur des pierres

Mairie : store de la porte d'entrée à réparer ou à commander, poutres à repeindre

Cantine : tuyaux de chauffage à peindre, boîtier néon non-conforme dans la réserve, quai de déchargement des fournisseurs, construction local vestiaire avec point d'eau machine à laver

MTL : plateforme poids lourd et réfection partielle du béton désactivé face à l'accès bar, banc à poncer et à repeindre

Abords de l'église : aménagement extérieur (arrachage arbre, écroulement des murs et construction d'un mur de séparation, terrassement, espace en contrebas du site, déplacement du baptistère...)

Local associatif place de l'Eglise au numéro 13 : aménagement en cours

Bâtiment associatif au stade : prévoir un entourage grillagé

Parc des Sapins : rénovation en peinture du logo et du blason

Le Secrétaire de séance,

Catherine BROUSSARD



Le Maire,

Jean-Marie CLOCHARD

